SAINT-MICHEL
Vivre avec passion

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Michel, qu'en vertu de l'article 148 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Saint-Michel a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année (2024) en fixant le jour et l'heure du début de chacune comme suit :

9 janvier 2024	9 juillet 2024
13 février 2024	13 août 2024
12 mars 2024	10 septembre 2024
9 avril 2024	8 octobre 2024
14 mai 2024	12 novembre 2024
11 juin 2024	10 décembre 2024

Les séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, se tiendront le mardi à 19 h 30, à l'exception de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 qui débutera à 20 h.

Donné à Saint-Michel, ce 22e jour de décembre 2023

*(s) Caroline Provost*_____
Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe